Formation

Animer avec la forêt et les arbres

- Développement Durable
- EEDD
- Faune
- Flore
- Milieux naturels
- Pédagogie

- 15/09/2022 > 16/09/2022
- CPIE Clermont Dômes
  1 rue des Colonies, Theix
  63122 Saint Genès Champanelle
  France

- Organisé par :
  Structures référencées sur le site
  Union Régionale des CPIE AuRA
- formation@urcpie-aura.org · 0437434509
- - Voir la page "Formations de l'URCPIE AuRA"
- Public :
  Animateurs professionnels (BAPAAT, BPJEPS, BTSGPN…) • Salariés •
- Accessibilité : Contacter l'organisateur

Article déposé par Josephine Chazot le lun 14/02/2022 - 12:35

La forêt, un écosystème riche et vaste pour faire de l'éducation à l'environnement. Que ce soit côté faune ou côté flore, elle nous offre de multiples sujets à explorer, et autant de techniques d'animations possibles pour faire passer du contenus et des savoirs.

Deux jours, au contact du milieu forestier et plus précisément de l'arbre, pour découvrir les possibilités pédagogiques et l'intérêt d'aller dehors.

Animée par Victorine JOUVE, formatrice et éducatrice à l’environnement au CPIE Clermont Dômes, cette formation s'adresse aux animateurs et directeurs d’ACM, animateurs et gardes nature, éducateurs environnement et développement durable, formateurs, accompagnateurs en montagne. Sans prérequis.

- **Objectifs généraux** : Comprendre l'intérêt apporté par le milieu forestier pour éduquer à l’environnement, découvrir les possibilités pédagogiques de la forêt et savoir animer sur et dans le milieu forestier.
- **Dates** : 15 & 16 septembre 2022
- **Lieu** : CPIE Clermont-Dômes (63)
- **Durée** : 14h de formation (2 jours)
- **Tarif** : 600 euros (TTC) par stagiaire (frais d'hébergement, restauration et transport non inclus).

Informations complètes et pré-inscriptions sur le site de l'URCPIE AuRA : https://www.urcpie-aura.org/formations/

Contact : formation@urcpie-aura.org / 04 37 43 45 09

L'URCPIE AuRA est un organisme de formation enregistré sous le numéro 84691535069 auprès de la Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l’État.

CONSULTEZ AUSSI